

Communiqué

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **48 (1975)**

Heft 8

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Communiqué: Politique de l'UTS

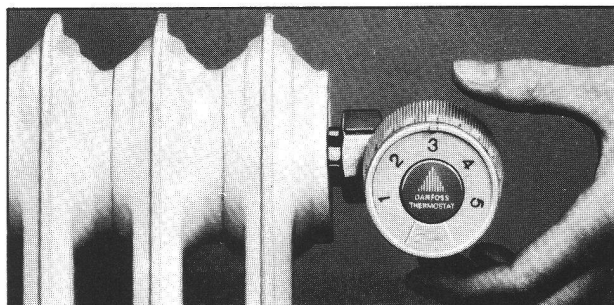
A côté des questions touchant à la formation et à la formation continue, l'Union Technique Suisse (UTS), en 1974, s'est préoccupée avant tout de problèmes de politique professionnelle. Comme on a pu le lire dans le rapport annuel qui vient d'être publié, la *nouvelle conception du Registre* des ingénieurs et des architectes, ainsi que la *révision de la Loi sur la formation professionnelle* sont devenus des sujets toujours plus urgents par rapport aux Ecoles techniques qui se sont ouvertes en Suisse ou qui existent à l'état de projet. En tant qu'association professionnelle des ingénieurs et des architectes qui sont diplômés d'une Ecole technique supérieure (ETS), l'UTS postule un Registre qui garantisse, aussi bien aux diplômés des ETS qu'à ceux des Ecoles polytechniques, le libre exercice de la profession et qui n'établisse aucune discrimination entre les deux voies de formation. Un postulat particulier de l'association est la création, dans le contexte de la révision de la Loi sur la formation professionnelle, d'un diplôme reconnu sur le plan fédéral. Dans la perspective de l'évolution qui se manifeste dans la formation professionnelle des ingénieurs et des architectes, dans d'autres pays européens également, l'UTS insiste pour que la question des titres des diplômés ETS fasse l'objet d'une réglementation nouvelle. La pratique actuelle conduit en effet, surtout à l'étranger, mais de manière accrue en Suisse aussi, à des malentendus.

L'association, dans le cadre de son activité, a donné une grande importance à la *formation* et à la *formation continue*. Le nombre des séminaires et des cycles de conférences organisés par la plupart des 40 sections régionales et des six groupements professionnels sont la preuve des efforts faits dans ce domaine. La commission pour la formation continue, qui vient d'être créée par le Comité central de l'UTS, s'occupe en priorité de la *création* d'une *Ecole de cadres* en s'appuyant sur les résultats d'une enquête faite par le secrétariat général qui a fait ressortir l'intérêt montré pour des problèmes de management, de même que pour des cours intensifs d'expression orale et sur la manière de diriger des débats.

L'UTS, qui comptait quelque 12 000 membres à fin 1974, dispose de nombreuses institutions sociales, telles que, par exemple, une caisse d'assurance chômage qui a enregistré, depuis le début de l'année, une augmentation considérable du nombre des assurés. Avec la SIA et d'autres organisations professionnelles, l'UTS entretient une caisse de prévoyance à laquelle sont affiliés 140 employeurs avec 750 assurés; cette caisse a un fonds de réserve de six millions de francs en chiffre rond.

L'UTS est présidée par M. W. Gysin, de Zurich, en qualité de président central. M. H. Hafner, lic. HEC, a pris récemment la direction du secrétariat général dont le siège est à Zurich, tandis que le secrétariat romand est tenu par M. Ed. J. Logoz, juriste. Enfin, succédant au professeur A. Imhof, dr h. c. ing., qui, pendant des décennies, a assuré la parution de la «Revue technique suisse» publiée par l'UTS, M. H. Gysling, ing. dipl. EPFZ en génie civil, a été nommé en tant que nouveau rédacteur.

Economisez jusqu'à 20% de vos frais de chauffage avec les thermostats de radiateur DANFOSS



La pénurie et le renchérissement substantiel de l'énergie nous imposent des mesures d'économie. La solution la plus simple consiste à équiper chaque radiateur d'un thermostat de radiateur DANFOSS.

Rentabilité et chaleur sur mesure

Le thermostat de radiateur DANFOSS est un régulateur automatique de la température ambiante. Il est réglable à la température ambiante individuelle désirée et la maintient constante. S'il y a apport de chaleur étrangère, il diminue l'arrivée de l'eau chaude. C'est-à-dire il économise automatiquement pour vous et accroît votre confort personnel par une température toujours constante.

Par la compensation de la chaleur étrangère on peut s'attendre à une réduction de 20 à 30 % des frais de chauffage.

Pour le chauffage d'une surface habitée de 100 m² on nécessite env. 3500 kg de mazout par saison de chauffage.

Exemple actuel de calcul:
3500 kg de mazout
à Fr. 0.38 = Fr. 1.330.00

sous déduction de 25 %
env. d'économie
= 875 kg = Fr. 332.00
Economie annuelle de
frais de chauffage
= Fr. 332.00
et ceci année par année

Quelles installations de chauffage peut-on régler avec les thermostats de radiateur DANFOSS

Chaque système de chauffage à eau chaude! Que votre installation soit neuve ou vieille de 40 années, que vous chauffiez au mazout, au coke ou au gaz ou que vous soyez même raccordé à un réseau de chauffage urbain ne joue aucun rôle. Les thermostats de radiateur DANFOSS règlent chaque installation d'une manière rapide et efficace, ne nécessitent aucun service et sont précisément automatiques. Ils garantissent une installation de chauffage rentable et confortable.

Danfoss

WERNER KUSTER SA
4132 Muttens 2/Bâle
Hofackerstrasse 71,
Tél. 061-61 15 15

Coupon

Veuillez m'adresser votre
information « 20 % »

Maison/à l'att. de

Rue/No.postal/Lieu

7389A*